

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 7 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle culturelle de LIT-ET-MIXE, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025037

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 040-244000857-20250414-DEL2025037-DE



Présents : M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - M. Jean-Louis BARRERE - Mme Coralie SEYS - M. Jean MORA - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Marc VERNIER - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

Absents et excusés : Mme Laurence MERLIN - Mme Delphine DUPRAT - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean WATIER - Mme Monique LAGOUYEYTE - Mme Karine DASQUET

Pouvoirs : M. Jean WATIER à M. Gérard NAPIAS - Mme Monique LAGOUYEYTE à M. Gilles DUCOUT - Mme Karine DASQUET à Mme Nathalie CAMOUGRAND

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LESBATS

Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 3

OBJET : Attribution d'un fonds de concours au profit de la commune de Taller – Travaux de préservation de la salle des réunions

VU la délibération du Conseil Municipal de TALLER n° DCM2025_04 en date du 19 février 2025 sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Côte Landes Nature pour les travaux de préservation de la salle des réunions pour un montant de 98.000,00 € HT ;

Considérant le dossier de demande d'aide financière déposé par la commune de TALLER relatif aux travaux de préservation de la salle des réunions ;

Monsieur le Président propose de participer à cette opération, sous la forme d'une aide financière au titre des fonds de concours accordés aux communes membres à hauteur de 40.093,00 € HT.

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder à la commune de TALLER une aide financière à hauteur de 40.093,00 € HT pour les travaux de préservation de la salle des réunions.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : les crédits nécessaires au financement de ce fonds de concours sont inscrits en section d'investissement du budget primitif de l'établissement à l'article 2041482.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Mme Isabelle LESBATS



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL

